

Premier niveau permettant l'accès à la profession d'esthéticienne (diplôme niveau V), le CAP ECP est accessible aux titulaires d'un CAP, d'un BAC (général, technologique ou professionnel) ainsi qu'aux élèves ayant effectué une seconde.

La titulaire du CAP ECP exercera les activités suivantes :

- réaliser des soins esthétiques du visage au décolleté, des mains et des pieds
- maquiller le visage et les ongles
- épiler toutes les zones du corps
- accueillir, conseiller le ou la client(e), vendre des produits cosmétiques ou de parfumerie, des prestations de service
- assurer la gestion des rendez-vous, des encaissements, du stock et du suivi de la clientèle



ENSEMBLE SCOLAIRE JEANNE D'ARC

ARGENTAN

Tél : 02.33.12.26.30
www.jand-argentan.fr



Horaires hebdomadaires

Enseignement général :

Français	
Histoire-Géographie	1h30
EMC	0h30
Mathématiques	
Sciences physiques	1h30
Anglais	1h30
Arts appliqués	1h
Prévention Santé Env	1h
Education physique et sportive	2h30

Enseignement professionnel :

Biologie	1h
Vente	1h
Techniques esthétiques	9h
Technologie	1h
Co-intervention français	1h30
Co-intervention maths	1h30
Chef d'oeuvre	3h
Accomp. Renforcé	3h30

Compétences professionnelles



S'informer

- Rechercher, interpréter, sélectionner et traiter les informations
- Recueillir des informations sur le(la) client(e)

Organiser

- Gérer les rendez-vous, le poste de travail et les encaissements
- Participer à la gestion des stocks et à la veille technique des appareils

Réaliser

- Exécuter les techniques de soin et de maquillage
- Mettre en valeur et vendre les produits et/ou les prestations de service
- Participer au suivi de la clientèle

Communiquer

- Accueillir, recevoir et transmettre un message
- S'intégrer dans une équipe de travail



Débouchés professionnels et lieux de stage

Les stages se déroulent en institut, centre de beauté, en parfumerie ou en parapharmacie.

6 semaines dans l'année + 1 journée et demi hebdomadaire pour les élèves qui n'ont pas de formation en esthétique

La titulaire du CAP ECP est prête à entrer dans la vie active et pourra exercer les fonctions de :

- esthéticienne
- esthéticienne-vendeuse
- conseillère de vente
- manucure...



Poursuite d'études

La titulaire d'un CAP ECP peut poursuivre ses études, soit vers un **BP ECP** (Brevet Professionnel), soit vers un **BAC Professionnel ECP** ou **BTS MECP** selon le diplôme qu'il possède

Qualités requises

L'élève de CAP Esthétique sera capable :

- d'avoir une présentation soignée
- d'être minutieuse et ordonnée
- d'avoir le goût de la communication, du contact et du commerce
- d'être sensible à la notion artistique,
- d'avoir une bonne résistance physique
- d'avoir des qualités d'écoute et de discrétion, de courtoisie et d'empathie

« Au cours de mon année de CAP ECP, mes cours et mes périodes de stage m'ont permis de suivre une formation complète. J'envisage maintenant de faire un BP avant d'entrer dans la vie professionnelle »

Pauline

